



25 janvier 2018

Les zones humides pour la prévention des inondations

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse : Nathalie MELCION, Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
nathalie.melcion@espaces-naturels.fr – 04 72 31 84 50

Crues de la Saône, de l'Yzeron, du Gier, du Garon, du Rhône... Les alertes inondations font régulièrement la une. Les milieux humides, souvent mis à mal, participent à la prévention de ces risques naturels.

En effet, par leur capacité à absorber et stocker l'eau, un peu comme des éponges, les milieux humides jouent un rôle-clé pour réguler les crues.

Chaque année, la Journée mondiale des zones humides (JMZH) est célébrée le 2 février, pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, dans la ville iranienne de Ramsar en 1971. La thématique 2018 « Des zones humides pour les villes de demain » est l'occasion de rappeler leur importance pour conserver des territoires où il fait bon vivre !

La convention de RAMSAR est le plus ancien de tous les accords modernes mondiaux et intergouvernementaux sur l'environnement. Le traité a été négocié dans les années 1960 par différents pays et organisations non gouvernementales préoccupés par la perte et la dégradation croissantes des zones humides pour les oiseaux d'eau migrateurs. Adoptée dans la ville iranienne de Ramsar en 1971, elle est entrée en vigueur en 1975. C'est la signature de cette importante convention que célèbre chaque année la journée mondiale des zones humides.

SOMMAIRE

Les zones humides, c'est quoi ?	3
Les zones humides, à quoi ça sert ?	4
Des secteurs à préserver !	5
Le Cen Rhône-Alpes, c'est qui ?	6

Les zones humides, c'est quoi ?

Des milieux entre terre et eau, au sol inondé une bonne partie de l'année : mares, marais, tourbières, prairies humides, bords de cours d'eau...



70% des zones humides ont disparu en France depuis le début du XX^e siècle, dont la moitié entre 1960 et 1990 : une situation essentiellement due aux activités humaines.

Il est temps d'agir pour préserver ces milieux en péril !

Les zones humides, à quoi ça sert ?

Les zones humides jouent un rôle essentiel pour le développement durable des territoires.

Régulation des excès du climat (sécheresses, inondations) :

telles des éponges, les zones humides stockent l'eau à la saison pluvieuse et la restituent peu à peu, y compris en période sèche. Elles contribuent ainsi à réguler les crues et à soutenir les étiages.

Réservoir de biodiversité :

en France, 100 % des amphibiens, 50 % des oiseaux et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées dépendent directement des zones humides.

Épuration de l'eau et approvisionnement des populations en eau potable :

les zones humides et leur végétation participent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme un filtre épurateur. Elles contribuent également à son infiltration et au rechargement des nappes phréatiques.

**Les zones
humides
nous rendent
de nombreux
services**

Auxiliaire d'une activité agricole adaptée :

fauchées ou pâturées, les zones humides offrent une ressource alimentaire intéressante pour les troupeaux, en particulier en période de sécheresse.

Support de nombreuses activités économiques et de loisirs :

les zones humides garantissent des paysages de qualité et des usages variés (pisciculture, pêche, chasse, promenade...).

Source d'inspiration pour les artistes :

avec leurs paysages et leurs lumières si particulières, les zones humides ont de tout temps inspiré poètes, peintres et autres artistes.

Investir dans les zones humides est rentable !

A l'échelle nationale, les dégâts causés par les inondations s'élèvent en moyenne à 265 millions d'euros par an*, soit bien plus que le coût de la préservation des zones humides !

De manière générale, **il coûte 5 fois moins cher de préserver les zones humides** que de compenser la perte des services qu'elles rendent !

*Sources : données du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable

Des secteurs à préserver !

Ces dernières années, des inventaires des zones humides ont été réalisés dans tous les départements de Rhône-Alpes, pour préciser les surfaces concernées et les enjeux de préservation.

Grâce à ces inventaires, nous savons désormais que les zones humides, c'est :

DANS LE RHONE : 2259 sites, 5387 hectares, soit 1,98% du territoire.

DANS LA METROPOLE DE LYON : 276 sites, environ 8,5 km² soit 1,6% de la superficie totale

DANS L'AIN : 1979 sites et plus de 50 000 hectares, soit 8,6% de la superficie du département

Autant de secteurs stratégiques à préserver pour notre avenir !

Les résultats détaillés des deux inventaires sont disponibles en ligne, sur le portail CARMEN :
http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/zones_humides.map

<http://www.zoneshumides-rhonealpes.fr/>



Les prairies inondables du Val de Saône, un « barrage naturel » en amont de Lyon

Entre Mâcon et Villefranche-sur-Saône, le Val de Saône joue le rôle de zone d'expansion des crues de la Saône en amont de Lyon. Pour remplacer cette infrastructure naturelle par un barrage d'écrêtement des crues, il faudrait déboursier plusieurs centaines de millions d'euros (les barrages existants, établis pour la navigation, n'ayant pas de capacités d'écrêtement significatif).

Le Cen Rhône-Alpes, c'est qui ?

Agir ensemble, c'est notre nature !

40% de l'économie mondiale repose sur les services que nous rend la nature gratuitement : pollinisation des plantes, purification des eaux de nos robinets, stockage du gaz carbonique... Nous avons crucialement besoin de la nature pour notre survie !

Créé en 1988, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN) œuvre pour la préservation du patrimoine naturel et des paysages rhônalpins, dont les zones humides font figure de composante essentielle.

Membre d'un réseau national, notre association est dotée d'un Conseil d'administration pluraliste, réunissant toutes les composantes et sensibilités du monde rural.

Au cœur des territoires, nous recherchons la mobilisation et l'implication volontaire de tous les acteurs : propriétaires, usagers, collectivités, associations... Dans un esprit d'ouverture et de dialogue, nous faisons émerger des projets allant dans le sens d'une meilleure prise en compte de la biodiversité.

Les activités du Cen Rhône-Alpes dans l'Ain sont soutenues par les Départements de l'Ain et du Rhône, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne, l'Etat et les collectivités locales.



En savoir plus : www.cen-rhonealpes.fr

www.reseau-cen.org